

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE (Spécial)

Réunion du 29, 30 et 31 mars 1978

Salon du Chancelier

Taillon

ETAIENT PRESENTS: M. Jean Cadieux, président
M. Yvan Albert
Mme Ghislaine Arsenault
M. Gilles Baril
M. Khaled Belkhodja
M. Julien Belley
M. Rhéal Bérubé
M. Paul Boudreau
M. Léandre Bourque
Mlle Lorraine Bourque
Mme Marie-Ange Bourque
M. Gaëtan Bossé
M. Armand Caron
M. Gérard Cormier
M. Jean-Yves Daigle
M. Harley d'Entremont
M. Reno-L. Desjardins
M. Raoul Dionne
Sr Georgette Durand
Mlle Elisa Ferran
M. Fernand Girouard
M. Denis Haché
Père Jean-Guy Lachance
Mlle Bernadette Landry
Mlle Nicole Laplante
M. Léonard LeBlanc
Mme Jacqueline Léger
M. Albert Lévesque
M. Pierre-Ulysse Mallet
M. Jean-Guy Poitras
M. Georges Rioux
M. Victor Ross
M. Valois Robichaud
M. Marcel Sormany
M. Paul-Emile Benoît, observateur
M. Luc Lévesque, observateur
Père Roland-E. Soucie, observateur
Mlle Florine Thériault, observatrice
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2.- CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire qu'une avis avait été envoyée au sénateurs les avisant de la tenue d'une assemblée spéciale du Sénat dont le but est d'étudier l'Essai de planification académique.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Jean-Yves Daigle, du Centre universitaire de Shippagan remplaçant M. Roger Blanchard.

3. MODE GENERAL DE FONCTIONNEMENT

Conformément aux décisions prises lors du Sénat académique des 27 et 28 février dernier.

- A- Toutes les sessions du Sénat sont télévisées en circuit fermé.
- B- Tous les commentaires sur l'Essai de planification académique reçus tant d'individus que d'organismes publics ou de groupes constitués sont distribués aux sénateurs. Pour la liste complète de ces 46 mémoires, commentaires, lettres, etc., voir Annexe "A".
- C- Les représentants d'organismes publics et de groupes constitués provenant tant de la communauté des trois centres universitaires que de la population en général viennent présenter leurs points de vue au sujet de la planification académique de l'Université.
- D- Après la présentation des mémoires le Sénat étudie l'Essai de planification académique.

4. CEDULE DES PRESENTATIONS

Le Sénat accepte l'horaire des présentations de mémoires qui lui est proposé.

5. MODE DE PRESENTATION

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Jean-Guy Lachance

Que chaque personne ou groupe de personnes qui présente un mémoire puisse disposer du temps mis à sa disposition comme il l'entendra; soit un exposé du point de vue du groupe pendant toute la période de temps, soit un exposé bref du point de vue suivi d'une période de questions.

Vote: Pour: 30 Contre: 3 Abst.: 1 Adopté.

A compter du 29 mars à 9h40 jusqu'au jeudi 30 mars à 15 heures le Sénat a entendu 21 présentations de mémoires.

La liste des organismes qui ont présenté un mémoire au Sénat est comme suit: (les noms entre parenthèse désignent les personnes qui parlent au nom de l'organisme).

- Conseil Acadien de coopération culturelle "en Atlantique" (Maurice Léger)
- Conseil d'administration et de diffusion de la culture acadienne (Noël Leclerc)
- Activité Jeunesse (Hélène Castonguay)
- Association des Bibliothécaires (Alban Arsenault, Carmelle Allain)
- APAPUM (Maurice Arsenault)
- Associations des Anciens de Moncton (Armand Brun, Louis Lapierre Ulysse Bélliveau, Alex LeBlanc Normand Landry, Bill Boucher)
- l'ABPUM (Arsène Richard, Léandre Desjardins, Francis Weil, Fernand Arsenault, Truong Vo-Van)
- Le Comité aviseur du Centre universitaire de Shippagan (Me Gérard Godin)

5. MODE DE PRESENTATION (suite)

Liste des mémoires (suite)

- l'APCUS (William E. Martin)
- l'AECUS (Robert McGraw)
- Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (Père Jean-Guy Lachance)
- L'Association des professeurs du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (Gaëtan Bossé)
- F.E.U.M. (Ghislain Michaud, Luc Desjardins, Guy Rousset,)
- Département de service social (Alice Breau, Sylvie Poirier)
- Département de science politique (Gilles Bouchard)
- Ecole des sciences sociales et du comportement (Jean-Guy Finn)
- Département de l'Education spéciale (Léonard Goguen)
- Faculté des sciences de l'Education (Lorraine Bourque)
- Département de français (Melvin Gallant)
- Département de la Faculté des arts (James De Finney, Maurice Rainville, Jean Dumas, Léon Thériault, Brian Ellard, Claude Roussel, Jean-Claude Marcus, Yvonne Chiasson)
- l'Association des Etudiants étrangers de l'Université de Moncton (Allain Youndge, Konan Koffi)

Après avoir entendu ces mémoires, le Sénat aborde l'étude de "l'Essai de planification".

D'abord, suite à la suggestion du Président, chaque sénateur est invité à faire connaître ses réactions face à tous ces mémoires.

Il s'en suit une discussion sur la procédure à adopter afin d'aborder le problème à l'étude.

6. DEFINITION UNIVERSITE DE MONCTON

Après discussion quand au mode de procédures,

Il est proposé par Nicole Laplante appuyé par Gilles Baril

Que le Sénat académique définisse d'abord ce que l'on doit entendre par l'Université de Moncton.

Il est proposé par Valois Robichaud appuyé par Pierre-Ulysse Mallet

Que la proposition précédente soit tablée pour permettre une plus longue discussion.

Vote: Pour: 24 Contre: 10 Adopté.

6. DEFINITION (suite)

Au cours de cette discussion, on a suggéré les thèmes suivants qui pourraient faire le sujet de délibérations de la part des sénateurs:

- a) Définition du contenu de la charte
- b) Rôle du Sénat académique
- c) Interprétation du texte de l'entente 1975
- d) Comité tripartite de planification
- e) Rôle du Doyen ou Directeur d'école
- f) Etude parallèle du Rapport bleu et du contenu des 45 mémoires
- g) Comité chargé de faire la synthèse des mémoires présentés
- h) Réduction des structures académiques en trois facultés
- i) Exploration de la possibilité de découvrir d'autres sources de financement.
- k) Possibilités de recrutement
- l) Objectifs de l'Université dans son ensemble
- m) Vocation de chaque centre universitaire
- n) Structure des programmes
- o) Viabilité académique de l'Université de Moncton
- p) Changement de nom de l'Université
- q) Politique linguistique de l'Université
- r) Co-gestion du Sénat académique

Après une discussion assez longue, la proposition principale est mise aux voix avec le résultat suivant:

Vote: Pour: 25 Abst.: 9 Adopté.

7. ROLE ET POUVOIRS DU SENAT

Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Clément Loubert

Que le Sénat affirme sa volonté d'exercer conformément à l'article 11 de la charte de l'Université la plénitude de ses pouvoirs en matière académique et qu'il s'oppose à toute ingérence dans le domaine où il est souverain.

Vote: Pour: 33 Contre: 1 Abst.: 1 Adopté.

Pour faciliter l'étude de la définition et des objectifs de l'Université, les sénateurs désirent avoir le texte de l'entente signé le 17 décembre 1975 ainsi que la charte de l'Université amendée en juin 1976.

8. ETUDE DES RECOMMANDATIONS DE L'ESSAI DE PLANIFICATION (suite)

RECOMMANDATIONS:

Recommandation # 1 (suite)

Le texte révisé se lit comme suit:

- Que l'Université, par son Sénat académique, établisse une planification académique continue.

Que la planification tienne compte entre autres des éléments suivants:

- a) les besoins du milieu
- b) les objectifs de l'Université
- c) la vocation de chaque centre universitaire
- d) la révision et l'analyse des programmes
- e) l'analyse des populations étudiantes possibles
- f) les besoins particuliers de l'Education permanente

Recommandation # 2

Dans l'Essai de planification académique la recommandation # 2 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université adopte des politiques flexibles qui lui permettraient de s'adapter à des diminutions importantes dans ses revenus de fonctionnement".

Par consensus, le Sénat décide de ne pas étudier immédiatement cette recommandation # 2.

Recommandation # 3

Dans l'Essai de planification académique la recommandation # 3 se lit comme suit:

"Nous recommandons que l'Université de Moncton se définisse comme l'Université des francophones des provinces Maritimes. En tant qu'Université, qu'elle soit une institution vouée au développement et à la transmission du savoir par le regroupement d'étudiants et de professeurs ayant pour objectif le développement et le perfectionnement des valeurs humaines et professionnelles. En tant qu'Université localisée dans un contexte social et économique, que l'Université de Moncton soit l'institution de haut savoir des Acadiens de l'est du Canada. "

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Valois Robichaud

Que la recommandation # 3 se lise comme suit:

"Que l'Université de Moncton est une université de langue française autorisée à décerner des diplômes avec des campus à Moncton, Edmundston et Shippagan.

En tant qu'Université elle est une institution vouée au développement et à la transmission du savoir au service des aspirations de la population acadienne des provinces Maritimes tout en étant ouverte aux autres francophones du Canada et du reste du monde."

Vote: Pour: 27 Contre: 2 Abst.: 3 Adopté.

8. ETUDE DES RECOMMANDATIONS DE L'ESSAI DE PLANIFICATION (suite)

RECOMMANDATIONS (suite)

Recommandation # 5 (suite)

- provoque chez l'étudiant le désir et la capacité d'analyser les problèmes de la société acadienne et le prépare à proposer des solutions valables aux problèmes économiques, sociologiques et technologiques

Amendement:

Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Clément Loubert

Que dans cette partie de la recommandation ci-haut mentionnée que l'on mette un point après "des solutions valables aux problèmes."

On lira donc: "- provoque chez l'étudiant le désir et la capacité d'analyser les problèmes de la société acadienne et le prépare à proposer des solutions valables aux problèmes".

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Denis Haché

Que le Sénat accepte la recommandation ci-haut mentionnée et tenant compte de l'amendement.

Vote: Pour: 34 Abst.: 1 Adopté.

- veille à maintenir des standards élevés chez les professeurs et chez les étudiants, pour que ceux-ci reçoivent une formation de haute qualité

Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat accepte la recommandation ci-haut mentionnée telle que présentée par le Comité des programmes.

Vote: Pour: 34 Abst.: 1 Adopté.

- porte une attention particulière au développement des études du deuxième cycle et intensifie de façon prioritaire son effort dans le domaine de la recherche

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Gérard Cormier

Que le Sénat accepte la recommandation ci-haut mentionnée en supprimant les mots "de façon prioritaire".

On lira donc: "-porte une attention particulière au développement des études du deuxième cycle et intensifie son effort dans le domaine de la recherche"

Vote: Pour: 32 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

- diversifie son enseignement dans autant de domaines que possible, jouant un rôle "d'éveilleur" en offrant des programmes partiels ou des cours d'initiation dans les domaines où elle ne peut se permettre un programme complet.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Fernand Girouard

Que cette recommandation ci-haut mentionnée se lise comme suit:

"- Dans le domaine où l'Université ne peut pas offrir un programme complet d'enseignement, qu'elle joue un rôle "d'éveilleur" en offrant des programmes partiels ou des cours d'initiation dans les domaines où elle ne peut se permettre un programme complet"

8. ETUDE DES RECOMMANDATIONS DE L'ESSAI DE PLANIFICATION (suite)

RECOMMANDATIONS (suite)

Recommandation # 5 (suite)

Vote: Pour: 28 Contre: 5 Adopté.

- intensifie son enseignement d'Education permanente

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Victor Ross

Que cette partie de la recommandation se lise comme suit:

" - intensifie son effort dans le domaine de l'Education permanente"

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Gaëtan Bossé

Que l'on ajoute en dernier lieu de cette recommandation comme no IX
- définisse son rôle au niveau international.

Vote: Unanime Adopté.

En conséquence, la recommandation # 5 telle qu'acceptée par le Sénat se lit comme suit:

- Nous recommandons que, dans la poursuite de ses objectifs l'Université
 - I - favorise chez l'étudiant l'acquisition d'une formation général de base rendant celui-ci apte à penser et a s'exprimer d'une façon personnelle, avec nuance et clarté.
 - II - vise, tout en formant des spécialistes, à former des intelligences et des volontés capables d'assumer des spécialités sans être par elles déshumanisées, des intelligences capables d'adapter leurs spécialités aux besoins du milieu dans un monde en perpétuel changement.
 - III - soit un ferment d'évolution pour les Acadiens et soit à l'affût de tout ce qui est apte à favoriser la découverte de la vérité et le développement des ressources humaines pour en faire profiter cette société
 - IV - provoque chez l'étudiant le désir et la capacité d'analyser les problèmes de la société acadienne et le prépare à proposer des solutions valables aux problèmes
 - V - veille à maintenir des standards élevés chez les professeurs et chez les étudiants, pour que ceux-ci reçoivent une formation de haute qualité
 - VI - porte une attention particulière au développement des études du deuxième cycle et intensifie son effort dans le domaine de la recherche
 - VII - Dans le domaine où l'Université ne peut pas offrir un programme complet d'enseignement, qu'elle joue un rôle "d'éveilleur" en offrant des programmes partiels ou des cours d'initiation dans les domaines où elle ne peut se permettre un programme complet

8. ETUDE DES RECOMMANDATIONS DE L'ESSAI DE PLANIFICATION (suite)

RECOMMANDATIONS (suite)

En conséquence, la recommandation # 5 telle qu'acceptée par le Sénat se lit comme suit: (suite)

VIII - intensifie son effort dans le domaine de l'Education permanente

IX - définisse son rôle au niveau international

9. NEGOCIATION AVEC AUTRES UNIVERSITES FRANCOPHONES

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Gilles Baril

Que l'Université négocie auprès des autres universités francophones des places pour les étudiants acadiens dans des programmes trop coûteux et spécifiques qu'elle ne peut offrir dans ses centres universitaires.

Vote: Pour: 30 Abst.: 5 Adopté.

10. DISCUSSION - VOCATION DE CHAQUE CENTRE UNIVERSITAIRE

La discussion s'engage ensuite sur la difficulté qu'il y a de planifier académiquement l'Université si on ne connaît pas toutes les données des problèmes à savoir quels sont les places à court et à long terme des centres universitaires de Shippagan et Saint-Louis-Maillet. Les représentants du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet exposent certains projets que le Centre pourrait éventuellement soumettre comme essai de planification, et même que les représentants du Centre universitaire de Shippagan signalent que le Centre pense surtout en terme de pêcheries.

A une suggestion du Recteur que chacun de ces deux centres dépose un document devant le Sénat, lequel document pourrait être étudié parallèlement au rapport préparé par le Comité des programmes, on répond qu'il serait assez difficile de déposer de tels projets d'ici quelques semaines.

La majorité des sénateurs sont d'avis qu'il faut poursuivre le travail de planification et ce dans les plus brefs délais, qu'on ne peut actuellement s'en remettre à un Comité, que le Sénat doit faire son travail.

11. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Jean-Guy Poitras

Que le Sénat académique tienne une réunion spéciale pour continuer l'étude de l'Essai de planification les 4, 5 et 6 mai 1978.

Vote: Pour: 20 Contre: 9 Abst.: 2 Adopté.

La séance est levée à 18h30.

(Signé)

Jean Cadieux, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle, sec.